mines - énergie
la cgt GRDF
Compte rendu
CSE-C
du 25 sept. 2025
National
n° 57

Actualités

- Pouvoir d'achat
- Lutte grille des salaires CGT
- Baisse des factures des usagers
-

Ordre du jour

① **Evolution du Règlement Intérieur de GRDF**

En introduction de séance, la délégation FNME-CGT a fait lecture d'une déclaration liminaire.

+info :
• Notre déclaration

En raison du préavis de grève et de la mobilisation importante des gaziers, les représentants du personnel FNME CGT ont demandé à la direction de GRDF de reporter les séances d'instances représentatives afin de laisser la place aux négociations sur la base de nos revendications salariales.

En retour, la réponse de la Direction a été claire : les convocations unilatérales des IRP pleuvent, avec ou sans caractère d'urgence, bafouant ainsi notre demande et mettant une fois de plus à mal le dialogue social à GRDF.

Comment une entreprise qui prône la bienveillance, l'écoute, le bien vivre au travail, peut-elle mettre autant en difficulté les représentants du personnel en convoquant des IRP à foison, lui permettant d'enfiler les uns après les autres les dossiers de réorganisation pendant que les Élus tiennent les piquets de grève pour le bien de tous, agents et usagers.

① Evolution du Règlement Intérieur de GRDF, pour avis

Dans sa précipitation à vouloir aller toujours plus vite dans le changement de l'entreprise, l'employeur présente en séance du CSE Central de GRDF l'évolution de notre règlement intérieur.

Sous prétexte d'une « mise à jour », GRDF fait évoluer le RI pour modifier certaines règles mais surtout pour en ajouter une palanquée. **Le Règlement Intérieur devient ni plus ni moins qu'un catalogue d'ordres, de prescriptions et de chartes qu'il est tout bonnement impossible d'assimiler sauf à vouloir ingurgiter, analyser et comprendre 323 pages sur l'éthique, l'informatique ou la déontologie en plus des usuels CPP.**

La Direction se cache derrière une évolution alors qu'il s'agit d'ajouts en grand nombre d'obligations drastiques pour les conditions de travail des agents de GRDF. Elle indique en séance ne pas être dans le tout répressif mais dans le même temps utilise le mot "arsenal" pour définir l'ensemble des outils et actions qu'elle met à sa propre disposition comme par exemple :

- Article sur la neutralité. GRDF part du principe de laïcité pour interdire tout signe politique ou religieux.
- Tolérance zéro alcool pour les activités dites à risque sans pour autant détailler l'ensemble de ces activités.
- Pratique de tests d'alcoolémie et de stupéfiant aléatoires, à la main de la hiérarchie.
  Si l'agent refuse de se soumettre au test cela aura pour conséquence de possibles poursuites disciplinaires.

Quitte à vous noyer, la Direction en profite pour sortir une nouvelle charte informatique, où, n'ayons pas peur de le dire, aucun Salarié, quel que soit son collège, n'est en règle.

Ces documents modifient en profondeur notre vie dans l'entreprise, nos conditions de travail et notre façon de communiquer, y compris dans les nouvelles formes de travail comme le TAD. **Au travers de ce nouveau Règlement Intérieur, la Direction se dote donc d'un arsenal pour vous emmener plus facilement à la faute professionnelle puisque chaque écrit porte soit à la confusion soit à l'interprétation ou au jugement.**

Pour la FNME CGT, ce nouveau RI est une bascule vers plus de répression que de prévention.

Afin de s'assurer du droit de GRDF à mettre en œuvre un tel RI et de la solidité juridique de certaines affirmations de la Direction, la FNME CGT a proposé au travers d'une résolution une expertise juridique, une analyse plus poussée. La résolution a été votée à l'unanimité des membres, toutes OS confondues.

Le CSE C de GRDF ne s'est donc pas prononcé lors de la séance du 25 septembre.

Le sujet repassera pour avis d'ici 2 mois. Les Elus du personnel disposeront du rapport et des conseils des experts juridiques pour statuer.

Prochain CSE Central : Jeudi 16 octobre 2025

Vous voulez faire baisser les factures d'éléctricité et de gaz de 14% ?
Signez la pétition pour une TVA à 5,5% sur le site du Sénat.

Signez ici !

Pour signer, cliquez ici !